

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1705

16 juillet 2013

SOMMAIRE

3A Immobilier S.A.	81826	SGG Participations S.A.	81801
ADB Co-Investment S.C.	81838	Sinocharage	81801
Anglo American Capital Luxembourg ...	81830	Sportlinecar S.à r.l.	81803
Arta Investment S.A.	81803	State Street Global Advisors Luxembourg SICAV	81802
BS-Lux Promotion	81827	Steel Project Development S.A.	81802
Carles S.A.	81835	Step Forward S.A.	81803
Diemmevi S.A.	81801	St Pierre S.à r.l.	81801
Epicerie Mercante S.à r.l.	81833	Stugan S.A.	81804
Fortissimo	81795	STW Immo	81802
Immo Martel Sàrl	81799	Sub Lecta 3 S.A.	81803
Imprimerie Fr. Faber	81806	Superfund Sicav	81800
JS I.P. Holding Co.	81804	SW Feeder	81802
Logiconsultant S.à r.l.	81807	Syllia Investments S.A.	81804
Luxnova S.A.	81825	Tarizzio S.A.	81794
Lux Pressing S.à r.l.	81838	TD Bank International S.A.	81805
Nams Europe Limited	81797	Team 31	81806
Nams Europe Limited	81798	Team S.A.	81796
Orsay-Re	81796	Technovaa Holdings S.A.	81804
PhB Management S.à r.l.	81797	TETRAGON Ltd & Co. SNC	81807
Proditech S.A.	81799	The Emerging Markets Strategic Fund ...	81805
PVM Investissements	81795	TMW Investments (Luxembourg) S.à r.l.	81806
Quasar Energy S.A.	81794	Train à Fil d'Herseange S.à r.l.	81806
Resort & Real Estate Investment S.à r.l.	81794	TS Venture VI S.à r.l.	81797
Rom11 S.A.	81800	Türkisfund	81840
Royal Tours Travel Center S.A.	81798	Twinterg	81805
Safak SPV Holdco S.à r.l.	81794	U.T.P. International Trading S.A.	81805
Safak SPV Holdco S.à r.l.	81795	Vector Conseil S.A.	81840
Safak SPV S.à r.l.	81796	Victoria Quarter (Lux)	81840
Safak SPV S.à r.l.	81799	W Investments	81816
SaNiGol S.à r.l.	81795	ZBI Opportunity Real Estate Fund One S.C.A., SICAR	81840
Scientific Games Europe S.à r.l.	81798		
Scientific Games Global Gaming S.à r.l.	81800		
Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l.	81800		

Safak SPV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.473.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 120 du 16 janvier 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Safak SPV Holdco S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013070083/14.

(130086018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Resort & Real Estate Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 93.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RESORT & REAL ESTATE INVESTMENT S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013070066/11.

(130085860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Quasar Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 21, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 143.896.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013070059/10.

(130086408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Tarizzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.668.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 avril 2013

- La cooptation de Monsieur Atem SALAMEH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Philippe STANKO, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

- La cooptation de M. Pedro HERNANDO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Kevin De Wilde, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016.

Fait à Luxembourg, le 16 avril 2013.

Certifié sincère et conforme

TARIZZIO S.A.

P. HERNANDO / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013070138/19.

(130086077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

PYM Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 166.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PYM INVESTISSEMENTS

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013070055/11.

(130085710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Safak SPV Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.473.

La société a constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 120 du 16 janvier 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Safak SPV Holdco S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013070084/14.

(130086024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

SaNiGol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 330.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 166.537.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013070087/10.

(130085891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Fortissimo, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 41.224.

Société anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster le 22 juillet 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 580 du 9 décembre 1992, dont les statuts ont été modifiés:

- en date du 29 décembre 1998, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 267 du 17 avril 1999;
- en date 15 mars 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 596 du 4 août 1999
- en date du 02 octobre 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 234 du 30 mars 2001
- en date du 2 avril 2013, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070431/19.

(130086940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Orsay-Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 90.130.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 22 mai 2013

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Jean-Pierre POCHOLLE,
Monsieur Laurent BLAMOUTIER,
Monsieur Jacques ETHEVENIN,
Monsieur Lambert SCHROEDER,

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Ernst & Young, société anonyme, avec siège social à L-5365 Münsbach, 7, Rue Gabriel Lippmann.

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société ORSAY-RE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013070027/24.

(130086394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Safak SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.474.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 124 du 17 janvier 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Safak SPV S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013070085/14.

(130085999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Team S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 6.329.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 novembre 2012

...

Le Conseil prend acte du fait que Monsieur José Manuel Martinez Serrano met fin à son mandat d'administrateur de la société en date du 31 décembre 2012.

...

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2013070399/16.

(130086731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

PhB Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 155.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070036/11.

(130086506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Nams Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 171.084.

Cession de parts

Entre les parties:

THIRD CIRCLE LIMITED

26, New Street

JE2 3RA St. Helier

JERSEY

Numéro de registre de commerce 43116

Et

M. Jonathan SEBBAG

E 8/27 William Street

Botany 2029

SYDNEY (New South Wales)

Né le 25.05.1943 à Meknès, Maroc

La société THIRD CIRCLE LIMITED cède en date d'aujourd'hui 3 125 parts de la société NAMS EUROPE LIMITED, numéro de commerce B 171084, avec siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, à Monsieur Jonathan SEBBAG.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013070013/26.

(130086240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

TS Venture VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.365.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 mai 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2013070152/17.

(130085786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Royal Tours Travel Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 53.497.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social le 12 mars 2013

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de Monsieur Diederik DOM, de Monsieur Wim VAN BESSEN et de Monsieur Lieven DECRAEMER et de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de la Van CAUTER – SNAUWAERT & CO Sarl, ayant son siège social 80 Rue des Romains, L-8041 Strassen.

Les mandats viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire relative aux Comptes Annuels se clôturant le 30 septembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROYAL TOURS TRAVEL S.A.

Référence de publication: 2013070077/17.

(130086220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Nams Europe Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 171.084.

Cession de parts

Entre les parties:

FOURTH CIRCLE LIMITED

26, New Street

JE2 3RA St. Helier

JERSEY

Numéro de registre de commerce 43121

Et

M. Jonathan SEBBAG

E 8/27 William Street

Botany 2029

SYDNEY (New South Wales)

Né le 25.05.1943 à Meknès, Maroc

La société FOURTH CIRCLE LIMITED cède en date d'aujourd'hui 3 125 parts de la société NAMS EUROPE LIMITED, numéro de commerce B 171084, avec siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, à Monsieur Jonathan SEBBAG.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013070014/26.

(130086240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Scientific Games Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 158.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société Scientific Games Europe S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCIENTIFIC GAMES EUROPE Sarl

Référence de publication: 2013070088/11.

(130085870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Proditech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 101.936.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue en date du 22 mai 2013

Conseil d'Administration

L'Actionnaire unique, accepte la démission, avec effet immédiat, de leurs fonctions d'administrateurs de Madame Dominique PFEIFFER et Monsieur Arturo PRODIGIO.

Monsieur Pascal PRODIGIO, né le 2 février 1968 à Montégnee (Belgique) demeurant 65 B.3, rue Rimière BE-4120 Neupré (BELGIQUE) qui cumulait les fonctions d'administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil d'administration devient administrateur unique de la société.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur unique de Monsieur Pascal PRODIGIO, pour une nouvelle période de 6 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST Sàrl, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 5557, Avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B20114.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2019 statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Référence de publication: 2013070052/24.

(130085842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Safak SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.474.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 124 du 17 janvier 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Safak SPV S.à r.l., en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2013070086/14.

(130086011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Immo Martel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 134.362.

Extrait des décisions prises:

1) La démission de Monsieur Paul Mathes comme gérant a été accepté avec effet à ce jour.

2) La nomination de Monsieur Christian Bley, né le 19.05.1963 à Luxembourg domicilié professionnellement à L-3372 Leudelange, 1 rue Drosbach comme gérant unique de la société avec effet à la date du 27 mai 2013 et ce pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013070491/16.

(130086785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Scientific Games Global Gaming S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 151.297.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société Scientific Games Global Gaming S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCIENTIFIC GAMES GLOBAL GAMING Sàrl

Référence de publication: 2013070089/11.

(130085872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 101.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société Scientific Games Luxembourg Holdings S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCIENTIFIC GAMES LUXEMBOURG HOLDINGS Sàrl

Référence de publication: 2013070090/11.

(130085871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Superfund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 54.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Superfund Sicav

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013070096/11.

(130086026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Rom11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.827.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 22 mai 2013, Mr Giuliano BIDOLI, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012, en remplacement de Mr Olivier LECLIPTEUR, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

De plus, le mandat des Administrateurs, Mme Viviane HENGEL et Mr Cédric JAUQUET, tous deux domiciliés professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège social au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg, le 30.05.2013.

Pour: ROM11 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013070063/21.

(130086494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Sinocharage, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, route de Koerich.
R.C.S. Luxembourg E 5.085.

DISSOLUTION

Les associés de la société Sinocharage S.C.I. décident la dissolution de la société en date 29 05 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013070091/11.

(130085781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

St Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 100.715.

Le Bilan et l'affectation du résultat au au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/05/2013.

St Pierre S.à r.l.

Christian Leclercq

Gérant

Référence de publication: 2013070093/14.

(130085775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

SGG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 168.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGG PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2013070108/11.

(130086238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Diemmevi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 134.558.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 mai 2013

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DAL MONTE Enrico et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

DIEMMEVI S.A.

Régis DONATI

Administrateur

Référence de publication: 2013070385/18.

(130086681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

State Street Global Advisors Luxembourg SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 141.816.

Faisant suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 Avril 2013, sont renommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:

Mrs. Susanne van Dootingh, demeurant au 92, avenue Reine Astrid
B-1310 La Hulpe
Belgique

Mr. Benoit Fally, demeurant au 92, avenue Reine Astrid
B-1310 La Hulpe
Belgique

Mr. John Li-How-Cheong, demeurant 19 rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Est renommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2014:
PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative
400 route d' d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Mai 2013.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013070094/24.

(130085758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Steel Project Development S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 159.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013070121/10.

(130085763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

STW Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 4-6, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 131.172.

Dépôt rectificatif concernant le dépôt référence L 120219732

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070125/10.

(130085708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

SW Feeder, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013070133/10.

(130086008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Sub Lecta 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 168.540.

—
Rectificatif du dépôt du 30/04/2013 n. L130068377

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013070095/14.

(130086089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Sportlinecar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, Zone Artisanale de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 138.896.

—
Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPORTLINECAR S.à.r.l.
Joseph KARELS
Gérant unique

Référence de publication: 2013070119/12.

(130086436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Step Forward S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 176.928.

—
Extrait sincère en date du 22 mai 2013

Il y a lieu de noter également le changement d'adresse de l'administrateur-délégué Madame Sylvie DOSIN, sise 4b rue Tresch, L-8373 Hobscheid.

Pour STEP FORWARD SA

Référence de publication: 2013070122/11.

(130086118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Arta Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 169.991.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Alain STEICHEN, docteur en droit, demeurant professionnellement au 2, rue Peternelchen, L - 2370 Howald;
- Monsieur Larry PILLARD, directeur de sociétés, demeurant au 25, chemin des Cerisiers, CH - 1009 Pully;
- Monsieur Pit RECKINGER, avocat, demeurant professionnellement au 2, place Winston Churchill, L - 2014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070249/17.

(130086759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Stugan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 127.142.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 février 2012 à 15h00 pour statuer sur le changement de siège social

L'assemblée générale décide de transférer le siège social, actuellement au 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013070124/11.

(130085739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Syllia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.721.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 mai 2013 que Monsieur Olivier LIEGEOIS a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat et ce jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Référence de publication: 2013070134/13.

(130086182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Technovaa Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.390.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'orthographe exacte du nom d'un administrateur A de la Société doit se lire comme suit:

- Monsieur Hasanmiya Suleman Darvesh

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2013.

Technovaa Holdings S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013070135/15.

(130085843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

JS I.P. Holding Co., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.924.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1775 du 22 septembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JS I.P. HOLDING CO.

Signature

Référence de publication: 2013070510/15.

(130087352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

TD Bank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.729.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 13 mars 2013, il a été décidé d'accepter:

- La nomination de Monsieur Ivan Schouker né le 17/01/1964 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle au 46a avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet au 13 mars 2013 en tant qu'administrateur exécutif de la Société («Executive Director») pour une période de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, et sa nomination en tant que délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée.

- la démission de Monsieur Nicolas HORLAIT, né le 28/04/1969 à Bruxelles (Uccle), Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46a avenue J.-F. Kennedy L-1855 Luxembourg, avec effet au 23 janvier 2013 de membre du conseil d'administration de la Société («Member of the Board»).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

TD Bank International S.A.

Signature

Référence de publication: 2013070139/20.

(130086329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

The Emerging Markets Strategic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 28.252.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013070143/10.

(130086351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

U.T.P. International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 89.711.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement le 13 février 2013

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Hakki TÜRBEDAROGLU et de Monsieur Michel URBAN rétroactivement à la date du 4 juin 2012, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Michel URBAN rétroactivement à la date du 4 juin 2012, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013070157/14.

(130085855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Twinerg, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 64.224.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 29/05/2013.

Mark Lauwers.

Référence de publication: 2013070153/10.

(130086521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Team 31, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 31, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 74.741.

Suite à la démission de Françoise Folmer de son mandat de gérante avec effet au 01.04.2013, la gérance de la société se compose comme suit:

Madame Carol Rodesch, demeurant au 1, Rue Gioacchino Rossini, L-2451 Luxembourg

Monsieur Steve Weyland, demeurant au 25, Rue de Ruisseau, L-4499 Limpach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013070140/13.

(130085769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

TMW Investments (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.750,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.213.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1^{er} novembre 2011 au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013070147/14.

(130086278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Train à Fil d'Herseange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 131.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Train à Fil d'Herseange S.à r.l.

Référence de publication: 2013070149/11.

(130086424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Imprimerie Fr. Faber, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.529.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 1985, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 72 du 9 mars 1985.

- Dernière modification des statuts par acte notarié de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 150 du 5 février 2004.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 26 février 2013 et de l'écrit du 27 mai 2013 que Monsieur Fons Mangen demeurant à L-9088 Ettelbrück 147, rue de Warken a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société Imprimerie Fr.Faber S.A.

Cette démission prend effet le 27 mai 2013

Mersch, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070493/16.

(130087135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

**Logiconsultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TETRAGON Ltd & Co. SNC).**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 175.505.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of May.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) TETRAGON LTD, a private limited company incorporated and organized as an International Company under the Ras Al Khaimah Free Trade Zone International Companies Regulations 2006 on the 29th July 2009, registered at the U.A.E. Register under the number 1899 and having its registered office in Dubai, Office 4EA-720, PO BOX 54562 - Dubai Airport Free Zone, and,

2) BLM TRADING LTD, a private limited company incorporated and organized as an International Company under the Ras Al Khaimah Free Trade Zone International Companies Regulations 2006 on the 13th August 2009, registered at the U.A.E. Register under the number 1933 and having its registered office in Dubai, Office 4EA-720, PO BOX 54562 - Dubai Airport Free Zone,

(hereinafter both referred as the "Partners").

The appearing parties are hereby represented by Mr. Raymond THILL, notary clerk, having his professional address at 74 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal by Tetragon Ltd and BLM Trading Ltd, prenamed.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above named capacities, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing partners hold all the three (3) ordinary partnerships of the Company TETRAGON Ltd & Co. SNC, a general corporate partnership (société en nom collectif), having its registered office at 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175.505, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated February 1, 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by amount of twenty thousand seven hundred Euro (EUR 20,700.-) to bring it from its current amount of three hundred Euro (EUR 300.-) twenty-one thousand Euro (EUR 21,000.-) by way of the issuance of two hundred and seven (207) ordinary shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-), and subsequent amendment of article 6 of the Articles

2. Subscription and payment of the share capital increase.

3. Change of the legal form of the Company from that of a general corporate partnership (société en nom collectif) into a Luxembourg public limited liability company (société à responsabilité limitée).

4. Change the name of the Company from TETRAGON Ltd & Co. SNC to LOGICONSULTANT S.à.r.l.

5. Complete restatement of the Articles of Incorporation in order to reflect the above items of the agenda.

6. Acceptance of the resignation of the present manager.

7. Appointment of two managers.

8. Miscellaneous.

III. The Partners have taken the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to increase the share capital of the Company by an amount of twenty thousand seven hundred Euro (EUR 20,700.-) to bring it from its current amount of three hundred Euro (EUR 300.-) twenty-one thousand Euro (EUR 21,000.-) by way of the issuance of two hundred and seven (207) ordinary shares, having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).

The two hundred and seven (207) ordinary shares have been subscribed by:

TETRAGON LTD	138 ordinary shares	Euro 13,800
BLM TRADING	69 ordinary shares	Euro 6,900

They have been paid up to one hundred percent (100%) of the whole amount of the share capital, so that the amount of twenty-one thousand Euro (EUR 21,000.-) is as of now at the free disposal of the company as has been proved to the undersigned notary

Second resolution

The Partners resolve, with effect as from the day of the present Meeting, to change the legal form of the Company from that of a general corporate partnership (société en nom collectif) into a Luxembourg public limited liability company (société à responsabilité limitée), without interruption of its legal personality, and to adopt the form of a public limited liability company (société à responsabilité limitée) in accordance with the provisions of article 3 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

Third resolution

The Partners confirm that the conversion of the Company into a public company limited by shares (société à responsabilité limitée) will be made without prejudice to the rights of any security agent under any share pledge agreement that may be entered into by the Company.

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from TETRAGON Ltd & Co. SNC to LOGI-CONSULTANT S.à.r.l.

Fourth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the Partners resolve to amend and fully restate the Articles as follows and has thus requested the undersigned notary to enact the following amendment and full restatement of the Articles:

I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LOGICONSULTANT S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may acquire and manage any buildings located on the territory of the Grand Duchy of Luxembourg or abroad which enable it directly or indirectly to fulfill its business purpose.

The Company may directly or indirectly acquire and invest in real estate in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In general, the Company may carry out any transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The object of the Company can be also to carry out, in the Grand Duchy and abroad, professional macro and micro-economic services, business management services and providing all related or complementary services and, more generally, all services of economic advice.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of the purposes and generally exercise any operation it deems useful for the realization and development of its object.

The Company may further lend funds in any form, grant any form of security and otherwise assist in any way the entities in which it has a direct or indirect interest, as well as those directly or indirectly connected to the group of which it is a part, including any shareholder, any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

Within such purpose, the Company may raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-one thousand Euro (EUR 21,000.-) represented by two hundred and ten (210) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. - Management, Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager or by the joint signatures of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. - General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. - Annual accounts, Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. - General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fifth resolution

The shareholders accept the resignation of the present manager:

Mr. Gianluca Congiu, born in Genova, Italy, on December 1st, 1968, professionally domiciled in Monaco, 4ET N5, Eden Star Bloc A, 32 Quai Jean Charles Rey.

Sixth resolution

The shareholders appoint as managers:

a) Mr. Gianluca CONGIU, born in Genova, Italy, on December 1st, 1968, professionally domiciled in Monaco, 98000, Eden Star Bloc A, 32 Quai Jean Charles Rey,

b) Mr. Paolo BETTIOL, born in Montebelluna, Italy, on March 22th, 1981, professionally domiciled in Luxembourg, 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg.

The company is validly bound by the joint signatures of the two managers.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) TETRAGON LTD, une société en responsabilité limitée, de droit de Ras Al Khaimah, Free Trade Zone, International Companies Regulations 2006 de 29 de juillet 2009, immatriculée auprès du Registre des E.A.U. sous le numéro 1899 et ayant son siège social à Dubai, Office 4EA-720, PO BOX 54562 -Dubai Airport Free Zone, et,

2) BLM TRADING LTD, une société en responsabilité limitée, de droit de Ras Al Khaimah, Free Trade Zone, International Companies Regulations 2006 de 13 de août 2009, immatriculée auprès du Registre des E.A.U. sous le numéro 1933 et ayant son siège social à Dubai, Office 4EA-720, PO BOX 54562 - Dubai Airport Free Zone,

(les «Associées»),

ici représentées par Monsieur Raymond THILL, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 74 Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations, données sous seing privé par Tetragon Ltd et BLM Trading Ltd, prénommées.

Lesdites procurations paraphées ne varientur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant ès qualité, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les comparantes détiennent toutes les trois (3) parts d'intérêt ordinaires de la Société TETRAGON Ltd & Co. SNC,, une société en nom collectif, ayant son siège social au 20, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.505, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire du 1^{er} février 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt mille sept cents euros (EUR 20.700,-) pour le porter de son montant actuel de trois cents euros (EUR 300,-) à vingt et un mille euros (EUR 21.000,-) par l'émission de deux cent sept (207) parts d'intérêt ordinaires, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et modification de l'article 6 des Statuts.

2. Souscription et libération de l'augmentation du capital social.

3. Changement de la forme de la société de société en nom collectif à société à responsabilité limitée.

4. Changement de la dénomination de TETRAGON Ltd & Co. SNC en LOGICONSULTANT S.à r.l.

5. Refonte complète des statuts pour refléter les points ci-avant de l'ordre du jour.

6. Acceptation de la démission du gérant actuel.

7. Nomination de deux gérants.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

9. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille sept cents euros (EUR 20.700,-) pour le porter de son montant actuel de trois cents euros (EUR 300,-) à vingt-et-un mille euros (EUR 21.000,-) par l'émission de deux cent sept (207) parts d'intérêt ordinaires, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les deux cent sept (207) parts d'intérêts ordinaires ont été souscrites par:

TETRAGON LTD 138 parts ordinaires Euro 13.800,-

BLM TRADING 69 parts ordinaires Euro 6.900,-

Elles ont été intégralement libérées, de sorte que le montant de vingt-et-un mille euros (EUR 21.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société comme il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Les associés décident, avec effet au jour de la présente AGE, de changer la forme légale de la Société de celle de société en nom collectif en une société à responsabilité limitée, sans interruption de sa personnalité juridique, et d'adopter la forme de société à responsabilité limitée conformément à l'article 3 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Troisième résolution

Les associés confirment que la conversion de la Société en société à responsabilité limitée sera effectuée sans préjudice des droits de tout agent des sûretés selon tout contrat de gage qui pourrait être conclu par la Société.

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la Société de TETRAGON Ltd & Co. SNC en LOGI-CONSULTANT S.à r.l.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de procéder à une modification et à une refonte complète des Statuts.

La partie présente, représentée comme indiquée ci-dessus, a en conséquence requis le notaire soussigné de prendre acte de la refonte complète des statuts.

I. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LOGICONSULTANT S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objectif de la Société est la prise de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute publiques ou une entité privée que ce soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut acquérir et administrer tous immeubles situés sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger lui permettant de réaliser directement ou indirectement son objet social.

La Société peut aussi acquérir directement ou indirectement et à investir dans l'immobilier au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

En général, la Société pourra effectuer toutes opérations, prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations qui que ce soit, directement ou indirectement à son objet, ou qui sont de nature à favoriser leur développement ou d'extension.

L'objet de la Société peut être aussi d'effectuer, dans le Grand-Duché et à l'étranger, services professionnels en disciplines macro et micro-économiques, et offrir services de gestion des affaires et tous les services connexes ou complémentaires et, plus généralement, tous les services de conseil économique.

La Société pourra également accorder des crédits sous toutes formes, se porter caution, garantir sous toutes formes et assister autrement les entités dans lesquelles elle-même a un intérêt direct ou indirect ainsi qu'à celles dépendantes ou se rattachant directement ou indirectement au groupe dont elle fait elle-même partie y compris tout actionnaire ou tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

Dans le cadre de son objet la Société peut rassembler des fonds en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-et-un mille euros (EUR 21.000,-), représenté par deux cent dix (210) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. - Gestion, Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du seul gérant ou par les signatures conjointes des gérants de la Société ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. - Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. - Comptes annuels, Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. - Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Cinquième résolution

Les associés acceptent la démission du gérant actuel:

Monsieur Gianluca CONGIU, né à Gênes, Italie, le 1^{er} décembre 1968, et professionnellement demeurant en Monaco, 4ET N5, Eden Star Bloc A, 32 Quai Jean Charles Rey.

Sixième résolution

Les associés nomment au poste de gérants:

a) Monsieur Gianluca CONGIU, né à Gênes, Italie, le 1^{er} décembre 1968, et professionnellement demeurant en Monaco, 98000, Eden Star Bloc A, 32 Quai Jean Charles Rey.

b) Monsieur Paolo BETTIOL, né à Montebelluna, Italie, le 22 mars 1981, et professionnellement demeurant à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2013. Relation: LAC/2013/23443. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

Référence de publication: 2013070142/518.

(130085910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

W Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 177.521.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of May.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Sycamore Luxembourg S.A., a public company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 117.449, hereby represented by Mrs Laurence HEINEN, employee, residing professionally at 35 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal in Luxembourg on the eleventh day of May two thousand and thirteen;

said proxy, after being initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company under the name of W Investments which is hereby established as follows:

I. Form, Name, Duration, Registered Office

Art. 1. Form and Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of W Investments which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended (the "Company Law"), as well as by these articles of incorporation (hereafter the «Articles») (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 3. Registered Office.

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

3.2. It may be transferred within the municipality by decision of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

3.3. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders, as the case may be, which shall be adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.4. Branches or other offices of the Company may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

II. Purpose of the Company

Art. 4. Purpose.

4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.

4.3. The Company may in particular:

borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise except by way of a public offer;

enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;

in favor of its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»): (i) grant any assistance, advance, lend, deposit money or give credit or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and

enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Capital and Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1. The Company's subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.00) represented by one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.00) each, fully paid-in.

5.2. The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles, as the case may be.

5.3. The Company may redeem its own shares, within the limits set forth by the Company Law.

Art. 6. Shares.

6.1. All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with the Company Law.

6.2. The Company will recognize only one holder per share. Co-owners shall appoint a sole person to represent them towards the Company.

6.3. The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder shall not lead to the dissolution, liquidation or similar termination of the Company.

6.4. Each share entitles its holder to partake in the Company's assets and profits prorata to the number of outstanding shares.

6.5. Shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Luxembourg civil Code.

6.6. Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless a general meeting of the shareholders representing at least three-quarters of the Company's share capital shall have agreed thereto.

6.7. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholders to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Management

Art. 7. Management.

7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which sets the term of its/their office. A manager does not need to be a shareholder.

7.2. A manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Decisions of the managers.

8.1. If several managers are appointed, they shall form a board of managers.

8.2. The board of managers shall meet as often as the Company's so requires or upon request of any manager, at the place indicated in the convening notice. All the meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg.

8.3. The board of managers may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, in his/her/its absence, the board of managers shall, at the majority of their votes, appoint another manager as chairman pro tempore.

8.4. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the circumstances of the emergency shall be mentioned in the convening notice.

8.5. No convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the written consent of each member of the board of managers, such consent being given in original, fax or electronic mail (without electronic signature) or any other communication means. No convening notice shall be required for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

8.6. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing, by fax or electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication.

8.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or other communication means allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

8.8. The board of managers can deliberate or act only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

8.9. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers.

8.10. Written resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held by the board of managers. Such signatures may appear on a single document or several counterpart(s) in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

Art. 9. Powers of the manager(s).

9.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competences of the sole manager or the board of managers, as the case may be. The sole manager or the board of managers, as the case may be, shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

9.2. The sole manager or the board of managers, as the case may be, is authorized to delegate the daily management of the Company to one or several persons, who do not need to be managers.

9.3. Special and limited powers may be delegated by the sole manager or the board of managers, as the case may be, for determined matters and within a limited period of time to one or several persons, who do not need to be managers.

Art. 10. Representation. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or by the joint signature of at least two managers or the signature of any person to whom a signatory power shall be delegated in accordance with article 9.2. and 9.3. of these Articles.

Art. 11. Manager's liability. A manager assumes, by reason of his mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company, provided such commitment complies with the Company Law and the Articles.

Shareholding

Art. 12. Voting Rights.

12.1. Each share entitles its holder to one vote.

12.2. Each shareholder may participate in the general meeting of the shareholders irrespective of the number of shares he owns.

Art. 13. Powers.

13.1. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, assumes all the powers conferred to the general meeting of shareholders by the Company Law or these Articles.

13.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may decide that the financial statements and operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, who do not need to be shareholders. They must appoint one or several statutory auditors if there is more than 25 (twenty-five) shareholders in the Company. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall fix their remuneration and term of their mandate.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder.

14.1. Decisions of the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes.

14.2. Contracts entered into between the Company and the sole shareholder shall be either drawn-up in writing or recorded in minutes, except if such contracts relate to usual business operations of the Company entered into normal market conditions.

Art. 15. Decisions of the general meeting of shareholders.

15.1. Collective decisions of the shareholders may be taken either by holding a general meeting of shareholders or by written resolutions, if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25). In such event, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing. Each shareholder's signature may appear on a single or several counterpart(s), in original or copy delivered by fax, electronic mail or any other communication means.

15.2. The decisions of the general meeting of shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by a majority of shareholders owning more than half of the share capital. However, an amendment to the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

VI. Financial year, annual accounts, allocation of profits

Art. 16. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

Art. 17. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are drawn up, and the sole manager or the board of managers, as the case may be, shall prepare an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities. The inventory and the accounts shall be available for inspection by each shareholder at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. The net profit of the Company is equal to the gross profit as stated in the annual accounts less the general expenses, amortization and expenses.

18.2. Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

18.3. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company by a decision of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

18.4. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions set forth by the Company Law.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators who do not need to be shareholders, appointed by a decision of the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The liquidation proceeds may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

VIII. General Provisions

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Company Law.

Art. 21. These Articles have been drawn up in English followed by a French version. In the event of discrepancy between the English and the French version, the English version shall prevail.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appeared party has subscribed and fully paid up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Aggregate- subscription price (EUR)	Payment (EUR)
Sycamore Luxembourg S.A.	125	EUR 12,500.00	EUR 12,500.00
Total:	125	EUR 12,500.00	EUR 12,500.00

Evidence of the payment of the total subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.00).

Extraordinary General Meeting

The sole shareholder has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.
2. The following persons are appointed as managers of the Company and shall be members of the Board of Managers of the Company for an undetermined period of time:
 - Milene BELEM, born in Samuel (Portugal) on 13 August 1985, residing professionally in L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich;
 - Pascal BRUZZESE, born in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 7 April 1966, residing professionally in L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich;
 - and
 - Fabien WANNER, born in Bern (Switzerland) on 18 July 1977, residing professionally in 11, Cours de Rive, 1204 Geneva, Switzerland.
3. by exception to Article 16 of these Articles, the first accounting year shall start at the day of incorporation of the Company and end on 31 December 2013

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Sycamore Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1931 Luxembourg 13-15, Avenue de la Liberté, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.449, ici représentée par Mme Laurence HEINEN, salariée, demeurant professionnellement au L-2163 Luxembourg, 35 Avenue Monterey, selon les termes d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le onzième jour du mois de mai deux mille treize.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée sous le nom W Investments qui est constituée comme suit:

I. Forme Juridique, Dénomination Sociale, Durée, Siège Social

Art. 1^{er}. Forme Juridique et Dénomination Sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de W Investments qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales telle qu'amendée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts») (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

3.2. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant unique, ou du conseil de gérance, le cas échéant.

3.3 Il peut être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, ou le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.4. Il pourra être établi des succursales ou établissements de la Société à Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

II. Objet social

Art. 4. Objet Social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

4.2. L'objet de la Société inclus, plus particulièrement l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la détention, directe ou indirecte, de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et /ou la location de propriétés immobilières.

4.3. La Société peut en particulier:

conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

conclure toute forme de contrats de dérivés de crédit tels que, mais sans que cela ne soit limitatif, des contrats de swap en vertu desquels la Société fournira une protection de crédit à la contrepartie ou bénéficiera d'une protection de cette dernière;

en faveur de ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»): (i) avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à, ou de souscrire à, ou acquérir tous instruments de dette, émis par une Société Affiliée luxembourgeoise ou étrangère avec ou sans gage, (ii) accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées dans les limites autorisées par toute disposition légale applicable; et

conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet;

étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui pourrait l'engager dans une activité qui constituerait une activité réglementée du secteur financier.

4.4. La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

4.5. La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

III. Capital Social et Parts Sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou diminué à tout moment par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

5.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales, dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Toutes les parts sociales sont nominatives et enregistrées dans un registre des associés conformément à la Loi.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis sont tenus de nommer une seule personne pour se faire représenter auprès de la Société.

6.3. La Société peut avoir un ou plusieurs associés. Le décès ou la dissolution de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution, liquidation ou tout autre événement similaire mettant un terme à la Société.

6.4 Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.5. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les transferts de parts sociales doivent être actés par acte authentique ou par acte sous seing privé. Les cessions de parts sociales ne sont opposables à la Société ou aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.6. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

6.7. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément préalable de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social. Le consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sont transmises à des ascendants, descendants, ou au conjoint survivant.

IV. Gestion

Art. 7. Gestion.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, laquelle fixera la durée de son/leur mandat. Un gérant ne doit pas nécessairement être un associé.

7.2. Tout gérant est révocable à tout moment, avec ou sans cause, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Décisions des gérants.

8.1. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

8.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur demande de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Toute réunion du conseil de gérance aura lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

8.3. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le président présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désignera, à la majorité des votes, un autre gérant comme président intérimaire.

8.4. Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans la convocation.

8.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si le lieu et l'endroit de la réunion ont été fixés au préalable par décision du conseil de gérance.

8.6. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant en tant que mandataire en original, par fax ou courrier électronique (sans signature électronique) ou par tout autre moyen de communication.

8.7. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler.

La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

8.8. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

8.9. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants.

8.10. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, délivrées en original ou en copie par fax, courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunications.

Art. 9. Pouvoirs du/des gérant(s).

9.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, selon le cas. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

9.2. Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, gérant ou non.

9.3. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques et pour une durée limitée peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, gérant ou non, par le gérant unique ou par le conseil de gérance selon le cas.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.2. et 9.3 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités du/des gérants. Un gérant ne contracte, à raison de son mandat, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est pris en conformité avec la Loi et les Statuts.

V. Associés

Art. 12. Droits de Vote.

12.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une voix.

12.2. Chaque associé peut participer à l'assemblée générale des associés quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 13. Pouvoirs.

13.1. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, exercent tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés.

13.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, peut décider que les états financiers et les activités de la Société seront supervisés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas nécessairement être associés. Ils doivent nommer un ou plusieurs commissaires aux comptes si la Société compte plus de 25 (vingt-cinq) associés. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 14. Décisions de l'associé unique.

14.1. Les décisions de l'associé unique seront soit prises par écrit soit consignées dans un procès-verbal.

14.2. Les contrats conclus entre la Société et l'associé unique doivent être passés par écrit ou consignés dans un procès-verbal, sauf le cas où ces contrats concernent des opérations courantes de la Société conclues à des conditions normales de marché.

Art. 15. Décisions de l'assemblée générale des associés.

15.1. Les décisions collectives des associés peuvent être prises soit par la tenue d'une assemblée générale des associés, soit par résolutions écrites, si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En pareille hypothèse, chaque associé recevra le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprimera son vote par écrit. La signature de chaque associé pourra être apposée sur un seul document ou sur plusieurs copies délivrées en original ou par fax, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication.

15.2. Les décisions de l'assemblée générale des associés ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à la majorité des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions prises pour la

modification des Statuts seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

VI. Exercice social, comptes annuels, répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année à la date à laquelle les comptes sont arrêtés, le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, dresse les comptes annuels et un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. L'inventaire et le bilan seront disponibles pour inspection par tout associé au siège social.

Art. 18. Répartition des bénéfices.

18.1. Le bénéfice net de la Société correspond au résultat brut tel que déterminé dans les comptes annuels au compte de résultats, diminué des frais généraux, amortissements et dépenses.

18.2. Chaque année, il est prélevé sur le bénéfice net de l'exercice cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

18.3. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun dans la Société par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

18.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués conformément aux conditions prévues dans la Loi.

VII. Dissolution, Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. Les produits de la liquidation de la Société seront distribués aux associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

VIII. Dispositions générales

Art. 20. Tout ce qui n'est pas réglé par les Statuts sera réglé conformément à la Loi.

Art. 21. Les Statuts sont rédigés en anglais suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi déterminés par la partie comparante, la partie comparante a entièrement souscrit et libéré les parts sociales suivantes:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Prix de souscription total (EUR)	Paiement (EUR)
Sycamore Luxembourg S.A.	125	12.500,-	12.500,-
Total:	125	12.500,-	12.500,-

La preuve du paiement du prix total de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2163 Luxembourg, 35 Avenue Monterey.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de la Société et seront membres du Conseil de Gérance pour une durée indéterminée:
 - Milène BELEM, née à Samuel (Portugal), le 13 août 1985, résidant professionnellement à L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich;

- Pascal BRUZZESE, né à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), le 7 avril 1966, résidant professionnellement à L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich; et

- Fabien WANNIER, né à Berne (Suisse), le 18 juillet 1977, résidant professionnellement au 11, Cours de Rive, 1204 Genève, Suisse.

3. Par exception aux dispositions de l'article 16 des présents Statuts, le premier exercice social commencera à la date de constitution pour se terminer le 31 décembre 2013.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Heinen, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22717. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2013.

Référence de publication: 2013070173/463.

(130085726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Luxnova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.798.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Mediterranova Limited, une société ayant son siège social à Thekla Lysioti 35, Eagle Star House 6th floor, 3030 Limassol, Chypre ici représentée par M. Gilles Wecker, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la comparante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme Luxnova S.A., avec siège social à L-2249 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B 103.798, constituée aux termes d'un acte notarié reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 29 du 12 janvier 2005.

- Que le capital est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune entièrement libérées;

- que la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat;

- que sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés, sinon dûment provisionnés;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, la comparante reprend tout l'actif à son compte;

- que la comparante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;

- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;

- que décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans au siège de ladite société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille six cent cinquante euros (EUR 1.650,- EUR).

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Wecker, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: LAC/2013/22731. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070538/46.

(130087313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

3A Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 139.051.

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «3A Immobilier S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant siège social à L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 139.051, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1563, daté du 25 juin 2008 (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Dominique HENNEBERT, dirigeante de société, née le 12 octobre 1946 à Paris (France) demeurant à F-78290 Croissy sur Seine (France), 31, Route du Roi (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Jean Louis SCHILTZ, ingénieur, né le 02 novembre 1945 à Luxembourg, demeurant à F-78290 Croissy sur Seine (France), 31, Route du Roi (ci-après le «Scrutateur»).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société a pour ordre du jour (ci-après «Ordre du jour»):

1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2) Augmentation du capital à concurrence de QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (49.600.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) à QUATRE-VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (80.600.-EUR) par l'émission de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (496) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

3) Souscription des QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (496) nouvelles actions et acceptation de la libération totale en espèces des nouvelles actions.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

5) Divers.

II.- Que les actionnaires présents et/ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente et/ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents et/ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de QUARANTE-NEUF MILLE SIX CENTS EUROS (49.600.- EUR) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) à QUATRE-VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (80.600.-EUR) par l'émission de QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (496) actions nouvelles, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

Les QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZE (496) actions nouvelles sont souscrites de la manière suivante:

- Monsieur Robert Jean Louis SCHILTZ, pré-qualifié, déclare par les présentes souscrire DEUX CENT HUIT (208) actions nouvelles et les libérer intégralement, de sorte que la somme de VINGT MILLE HUIT CENTS EUROS (20.800.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Madame Dominique HENNEBERT, pré-qualifiée, déclare par les présentes souscrire DEUX CENT HUIT (208) actions nouvelles et les libérer intégralement, de sorte que la somme de VINGT MILLE HUIT CENTS EUROS (20.800.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

- Madame Nathalie SCHILTZ épouse CONOY, ingénieur, née le 6 décembre 1975 à Saint-Germain-en-Laye (France), demeurant à F-78230 Le Pecq (France), 1, place Royale, déclare par les présentes souscrire QUATRE-VINGTS (80) actions nouvelles et les libérer intégralement, de sorte que la somme de HUIT MILLE EUROS (8.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui prendra désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à QUATRE-VINGT MILLE SIX CENTS EUROS (80.600.-EUR) représenté par HUIT CENT SIX (806) y/ actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est estimé à MILLE CENT EUROS (1.100.- EUR).

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: D. HENNEBERT, R. SCHILTZ, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 mai 2013. Relation: MER/2013/1107. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070182/82.

(130085994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

BS-Lux Promotion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 177.565.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-deuxième jour de mai.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- SAFRALUX Sàrl, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 47 rue Laduno, L-9147 Erpeldange, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151634;

ici représentée par son gérant unique, Monsieur Frank BINGEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 47 rue Laduno, L-9147 Erpeldange.

2.- RESIDENCE PROPERTY DEVELOPMENT, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 8A, boulevard de la Foire, L - 1528 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B128216;

ici représentée par Monsieur Daniel SCHAMMEL, demeurant au 35 rue de la Gare, L - 9420 Vianden, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, es qualités qu'ils agissent ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BS-LUX PROMOTION" (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune d'Erpeldange Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la vente, la gérance, la location, l'administration et la promotion de tous biens mobiliers et immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Est également comprise dans l'objet social la gestion patrimoniale d'immeubles.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers.

Elle pourra en outre s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-), divisé en CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

- | | |
|--|-------------------|
| 1.- SAFRALUX Sàrl, précitée | 50 parts sociales |
| 2.- RESIDENCE PROPERTY DEVELOPMENT, précitée | 50 parts sociales |

Total: CENT (100) Parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée: Monsieur Frank BINGEN, administrateur de sociétés, né le 27 mars 1975 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 47 rue Laduno, L-9147 Erpeldange.
 - 2.- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.
- Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

81830

3.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 47 rue Laduno, L-9147 Erpeldange.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Frank Bingen, Daniel Schammel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2013. LAC / 2013 / 23892. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070315/136.

(130087318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.341.

In the year two thousand thirteen, on the thirtieth day of April.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED", a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with Companies House under number 5501205, owner of two million seven hundred fifty thousand (2,750,000) Class A Shares and owner of four million twenty thousand (4,020,000) Class B Shares (the "Sole Shareholder"),

here represented by Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 25th, 2013,

said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted therewith to the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above, is the sole shareholder of "ANGLO AMERICAN Capital LUXEMBOURG" a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 25 October 2011 registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164341, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2894 of November 26th 2011.

Whose statutes have been amended several times and most recently by the undersigned notary dated June 19th 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1869 of 27 July 2012.

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the issued share capital of the Company in order to bring it from its present amount of six million seven hundred and seventy thousand United States Dollars (USD 6,770,000.-) to an amount of seven million four hundred and forty thousand United States Dollars (USD 7,440,000.-) by the issue of six hundred and seventy thousand (670,000) preference class B Shares in registered form with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, with a share premium of six hundred and sixty-nine million three hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 669,330,000.-).

2. Subscription and liberation of the six hundred and seventy thousand (670,000) new preference class B Shares.

3. Amendment of article 6.1 of the articles of incorporation of the company.

4. Granting of power of attorney to any employee of «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited».

5. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company in order to bring it from its present amount of six million seven hundred and seventy thousand United States Dollars (USD 6,770,000.-) to an amount of seven million four hundred and forty thousand United States Dollars (USD 7,440,000.-) by the issue of six hundred and seventy thousand (670,000) preference class B Shares in registered form with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares, with a share premium of six hundred and sixty-nine million three hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 669,330,000.-).

*Second resolution**Subscription - Libération*

The new shares have been subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as aforesaid, and have been fully paid up by payment in cash, so an amount of six hundred seventy million United States Dollars (USD 670,000,000.-) being six hundred seventy thousand United States Dollars (USD 670,000.-) allocated to the share capital and six hundred and sixty-nine million three hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 669,330,000.-) allocated to the share premium, is now freely available to the Company, as has been proved to the undersigned notary executing this deed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves consequently to modify the first and (b) paragraphs of article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" Art. 6.1. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at seven million four hundred forty thousand United States Dollars (USD 7,440,000.-) represented by:

(a) two million seven hundred and fifty thousand (2,750,000) ordinary Class A Shares (the "Class A Shares") in registered form, each with a par value of one United States Dollar (USD 1.-), all fully subscribed and entirely paid up, each Class A Share carrying an entitlement to a dividend from the Net Profits (the "Class A Dividend") in the amount of the balance of the Net Profits after the payment of the Class B Dividend in the event that a Class A Dividend and a Class B Dividend is recommended by the directors and determined by the shareholders in accordance with article 17.2 of these articles of incorporation; and

(b) four million six hundred and ninety thousand (4,690,000) preference Class B Shares (the "Class B Shares") in registered form, each with a par value of one United States Dollar (USD 1.-), all fully subscribed and entirely paid up, each Class B Share carrying an entitlement to a dividend of 0.01% of Net Profits (the "Class B Dividend") in the event a Class A and Class B Dividend is recommended by the directors and determined by the shareholders in accordance with article 17.2 of these articles of incorporation, such Class B Dividend to be paid in priority to any payment of dividend to the holders of any other class of shares in the Company."

Fourth resolution

The Sole Shareholder grants a power of attorney to any representative of "Branch Office of Anglo American International Holdings Limited" being registered at 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164770, to effect anything necessary or incidental to the preceding resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be six thousand five hundred and seventy one euro (EUR 6,571.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED», une société établie et régie sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, enregistrée

auprès du Companies House sous le numéro 5501205, propriétaire de deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales A et propriétaire de quatre millions vingt mille (4.020.000) parts sociales B («l'Associée Unique»),

ici représentée par Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 avril 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est l'associée unique de "ANGLO AMERICAN Capital LUXEMBOURG", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 25 octobre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 164341, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2894 en date du 26 novembre 2011,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1869 en date du 27 juillet 2012.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, reconnaît avoir été dûment informé de résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société de façon à le porter de son montant actuel de six millions sept cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.770.000,-) à un montant de sept millions quatre cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.440.000,-) par l'émission de six cent soixante-dix mille (670.000) parts sociales préférentielles de classe B sous forme nominative avec une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, avec une prime d'émission de six cent soixante-neuf millions trois cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 669.330.000,-).

2. Souscription et libération des six cent soixante-dix mille (670.000) nouvelles parts sociales préférentielles de classe B.

3. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société.

4. Donner procuration à tout employé de «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited».

5. Divers.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, et représentant l'ensemble des parts sociales de la société, prie le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la société de façon à le porter de son montant actuel de six millions sept cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 6.770.000,-) à un montant de sept millions quatre cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.440.000,-) par l'émission de six cent soixante-dix mille (670.000) parts sociales préférentielles de classe B sous forme nominative avec une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes, avec une prime d'émission de six cent soixante-neuf millions trois cent trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 669.330.000,-).

Deuxième résolution

Souscription - Libération

Les nouvelles parts sociales ont toutes été souscrites par l'Associée Unique, prénommée, représentée comme ci-avant, et ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de six cent soixante-dix millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 670.000.000,-) dont six cent soixante-dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 670.000,-) alloués au capital social et six cent soixante-neuf millions trois cent et trente mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 669.330.000,-) alloués au compte prime d'émission, est maintenant à la libre disposition de la Société, comme il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

L'Associée Unique décide par conséquent de modifier le premier paragraphe ainsi que le paragraphe (b) de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital.

6.1 La Société a un capital émis de sept millions quatre cent quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.440.000,-) représenté par:

(a) deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales ordinaires de Classe A (les «Parts Sociales de Classe A») sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, chaque Part Sociale de Classe A donnant droit à un dividende prélevé sur les Bénéfices Nets (le «Dividende de Classe A»), après le paiement du Dividende de Classe B dans l'éventualité

où un Dividende de Classe A et un Dividende de Classe B est recommandé par les gérants et déterminé par les associés en conformité avec l'article 17.2 de ces statuts; et

(b) quatre million six cent quatre-vingt-dix mille (4.690.000) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, chaque Part Sociale de Classe B donnant droit à un dividende égal à 0.01% des Bénéfices Nets (le «Dividende de Classe B»), donnant droit à un dividende prélevé sur les Bénéfices Nets dans l'éventualité où un Dividende de Classe A et un Dividende de Classe B est recommandé par les gérants et déterminé par les associés en conformité avec l'article 17.2 de ces statuts, le Dividende de Classe B devant être payé en priorité avant tout autre dividende versé aux détenteurs de parts sociales de toute autre classe de la Société.»

Quatrième résolution

L'Associée Unique donne procuration à tout employé de la société «Branch Office of Anglo American International Holdings Limited» avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 1643770, aux fins d'effectuer tout ce qui pourrait être nécessaire en relation avec les résolutions qui précèdent.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué à six mille cinq cents soixante-et-onze euros (6.571,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02/05/2013. Relation: LAC/2013/20259. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070284/175.

(130086871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Epicerie Mercante S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 12, rue Large.

R.C.S. Luxembourg B 177.560.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf mai.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Anibal Artur TEIXEIRA Mergulhao, commerçant, né le 1^{er} mars 1957 à Santo Adriaio, Armamar (Portugal) demeurant à L-4510 Differdange, 31, route de Belvaux,

agissant en son nom personnel,

ci-après dénommé «l'associé».

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "EPICERIE MERCANTE S.à r.l.".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une épicerie avec l'achat et la vente de produits alimentaires ainsi que des boissons alcooliques et non alcooliques.

La société peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 12. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.

Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Toutes les cent parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Anibal Artur TEIXEIRA MERGUL-HAO, commerçant, né le 1^{er} mars 1957 à Santo Adriaio, Armamar (Portugal) demeurant à L-4510 Differdange, 31, route de Belvaux, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille treize (31.12.2013).

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Anibal Artur TEIXEIRA MERGULHAO, commerçant, né le 1^{er} mars 1957 à Santo Adriaio, Armamar (Portugal) demeurant à L-4510 Differdange, 31, route de Belvaux, préqualifié.

La société est valablement engagée par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4204 Esch-sur-Alzette, 12, rue Large.

Le notaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: TEIXEIRA MERGULHAO, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30/05/2013. Relation: EAC/2013/6865. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013070415/100.

(130087256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Carles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.690.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Silverspiken AB", a company incorporated and organized under the laws of Sweden, having its registered office at 45 Kärrvägen, 177 60 Järfälla (Sweden), registered with the Companies' Register of Sweden under number 556833-3891,

Here represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on May 8th, 2013.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder representing the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time with the registration authorities.

I. The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder of "Carles S.A.", a limited liability company (société anonyme), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated by a deed received by Me Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on September 4th, 2001, published in the Mémorial C number 197 on February 5th, 2002,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 83.690 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

II. That the three hundred and ten (310) shares of the Company having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III. The Sole Shareholder, represented as aforesaid, declares having perfect knowledge of the resolutions to be based on the following agenda:

81836

Agenda:

1. Resolution to dissolve the Company and to liquidate its assets;
2. Appointment of the Company "FAIRLAND PROPERTY LIMITED" as liquidator with the broadest power mentioned in the articles 144 to 148 of the Corporate Act of August 10, 1915;
3. Discharge to the directors for the performance of his mandate;
4. Sundries.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder decides to dissolve the company and to liquidate its assets.

Second resolution:

The Sole Shareholder decides to appoint "FAIRLAND PROPERTY LIMITED", a company incorporated under the Laws of Territory of The British Virgin Islands on 14th day of October 2002 with company number I.B.C. No.: 517295, with head office address at P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Third resolution:

The Sole Shareholder gives full discharge to the managers Mrs Charlotte Lahaije-hultman, Ms Asa Ahlund and Mr. Martin Svallner, for the performance of their mandates.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and ten euro (EUR 710.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the attorney the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same attorney, in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"Silverspiken AB", une société constituée et régie sous les lois de la Suède, ayant son siège social à au 45 Kärrvägen, 177 60 Järfälla (Suède), immatriculée près du Registre des sociétés de Suède sous le numéro 5568333891,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 8 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la personne comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée dans le même temps par les autorités en charge de l'enregistrement.

I. La comparante, représentée comme ci-avant, est le seul et unique actionnaire de «Carles S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 197 du 5 février 2002,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.690 (la «Société»).

II. Que les trois cent dix (310) actions de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;

III. L'Actionnaire Unique tel que représenté déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs;
2. Nomination de la société FAIRLAND PROPERTY LIMITED, en tant que liquidateur investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

Première résolution:

L'Actionnaire Unique décide de dissoudre la Société et de liquider ses avoirs avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'Actionnaire Unique désigne «FAIRLAND PROPERTY LIMITED», une société constituée suivant les lois du territoire des Iles Vierges Britanniques le 14 octobre 2002, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro I.B.C. No.: 517295, avec adresse au P.O Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, comme liquidateur de la société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Actionnaire Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Troisième résolution:

L'Actionnaire Unique donne décharge pleine et entière aux gérants, Mme Charlotte Lahaije-hultman, Mlle Asa Ahlund et M. Martin Svallner, pour l'exécution de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent dix euros (710,-EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22/05/2013. Relation: LAC/2013/23149. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013070334/131.

(130086897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

ADB Co-Investment S.C., Société Civile.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg E 5.072.

Suite à plusieurs transferts de parts de la Société intervenus en date du 16 mai 2013, les associés de la Société sont désormais les suivants:

- Paiperlek Investments, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175387;
- PAI Syndication General Partner Limited, une company limited by shares constituée et régie selon les lois de Guernsey, ayant son siège social au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, GY1 2HL, Guernsey et immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 37301;
- Monsieur Christian ONSELAERE, né le 21 décembre 1962 à Gent, Belgique, résidant à l'adresse suivante: La Chênaie 22, 1390 Grez-Doiceau, Belgique;
- Monsieur Arnaud DE POMMERY, né le 20 mars 1960 à Neuilly-sur-Seine, France, résidant à l'adresse suivante: Rue Meyerbeer 33, 1190 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Mike MORROW, né 4 juillet 1968 à Columbus, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 12297 Teal Lane NW, Pickerington, Ohio 43147, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Joe POKOJ, né le 2 avril 1966 à Oil City, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 6693 Pine Hollow Dr, Westerville, Ohio 43082, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Terry TAULBEE, né le 10 février 1965 à Wilmington, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, résidant à l'adresse suivante: 814 Monarda Place, Reynoldsburg, Ohio 43068, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Salvatore GHIANDONI, né le 1^{er} février 1964 à Charleroi, Belgique, résidant à l'adresse suivante: 25 rue du Rond Point, 6110 Montigny-le-Tilleul, Belgique;
- Monsieur Bernard GELDOLF, né le 28 janvier 1962 à Kortrijk, Belgique, résidant à l'adresse suivante: 27 Dageraadlan, 3360 Bierbeek, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

ADB Co-Investment S.C.

Signature

Référence de publication: 2013070260/32.

(130086547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Lux Pressing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.566.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le sept mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

- 1.- Madame Rosa SCHIAVONE, gérante, née à Ettelbruck, le 31 mars 1978, demeurant à F-54590 Hussigny Godbrange, 18, Lotissement Les Jardins d'Hussigny
- 2.- Madame Anna SETTANNI, retraitée, née à Sammichele Di Bari (Italie) le 23 juin 1958, demeurant à L-9451 Bettel, 12, Veinerstrooss

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{ier}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
LUX PRESSING S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de nettoyage à sec.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Differdange.

Art. 4. Le capital social est fixé à VINGT-QUATRE MILLE EUROS (€ 24.000,-), représenté par CENT (100) Parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENT QUARANTE EUROS (€ 240,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Rosa SCHIAVONE, prénommée, QUATRE-VINGT-DIX Parts sociales	90
2.- Madame Anna SETTANNI, prénommée, DIX Parts sociales	10
TOTAL: CENT Parts sociales	100

Ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport d'une machine de nettoyage de la marque BÔWE (année 2008) évaluée par les comparantes à VINGT-QUATRE MILLE EUROS (24.000,-€).

Les comparantes déclarent que le prédit apport est à la disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CENT EUROS (€ 1.100,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérante technique de la société:

Madame Anna SETTANNI, retraitée, née à Sammichele Di Bari (Italie) le 23 juin 1958,
demeurant à L-9451 Bettel, 12, Veinerstrooss

II.- Est nommé gérante administratif de la société:

Madame Rosa SCHIAVONE, prénommée

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérantes.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4601 Differdange, 45, avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Schiavone, Settanni, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2013. Relation: EAC/2013/6084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013070554/76.

(130087324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2013.

Türkisfund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 61.596.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Türkisfund

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013070155/11.

(130086016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Vector Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 94.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 mai 2013.

VECTOR CONSEIL S.A.

Référence de publication: 2013070161/11.

(130085874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

Victoria Quarter (Lux), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 102.646.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 5 octobre 2012 que la société anonyme MAZARS Luxembourg – REVISIEURS D'ENTREPRISES a démissionné de son mandat de réviseurs d'entreprises agréée de la société VICTORIA QUARTER (LUX), avec effet au 5 octobre 2012.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Référence de publication: 2013070162/11.

(130085916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.

ZBI Opportunity Real Estate Fund One S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013070178/11.

(130086331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2013.
